

Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de la Santé et des Sports

Luxembourg, le 15 janvier 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg



Luxembourg, le 15 DEC. 2020

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954

SCL: PET 1660 – 2042 / sp

Objet : Pétition n° 1660 – COVID-19 : Pétition Urgente pour l'ouverture des données de la pandémie au Luxembourg.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 28 octobre 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Madame la Ministre de la Santé sur la pétition n° 1660 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Marc Hansen



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: CARRILHO CARDOSO Patrick  
Tel: 247 85512  
Email: patrick.carrilhocardoso@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service Central de Législation  
5, rue Plaetis  
L- 2338 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 9 décembre 2020

Concerne: réponse à la pétition n° 1660 de Monsieur Miguel Dardenne  
Réf. : 835x60549

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la pétition n° 1660 de Monsieur Miguel Dardenne concernant l'ouverture des données de la pandémie au Luxembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

**Paulette LENERT**  
Ministre de la Santé

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 242	SCL:
Entré le: 10 DEC. 2020 PET 1660	
CE:	CHD:
A traiter par: SPUDY	
Copie à:	



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la pétition n° 1660 de Monsieur Miguel Dardenne concernant l'ouverture des données de la pandémie au Luxembourg.**

Dans le but de permettre à toute personne intéressée de pouvoir suivre et analyser au mieux l'évolution de la pandémie Covid-19 au Luxembourg, le ministère de la Santé a effectivement revu sa manière de publier les données relatives à la Covid-19 depuis le 30 juillet 2020. Depuis un rapport journalier présentant les données statistiques-clés de manière encore plus claire et transparente est publié du lundi au vendredi sur le site [covid19.lu](https://www.covid19.lu).

Le rapport journalier fait le point de la situation de la veille. Les données reprises sont le nombre de tests PCR (Polymerase chain reaction) effectués par jour et au total depuis le début de la pandémie, le nombre de personnes testées positives au COVID-19 par jour et au total depuis le début de la pandémie, ainsi que les hospitalisations (*soins normaux et soins intensifs*) et le nombre de décès. Le suivi de la situation affiche le nombre d'infections actives, le nombre de personnes guéries, ainsi que le taux de reproduction effectif du virus et le taux de positivité des tests. Les informations publiées sur le site [www.covid19.lu](https://www.covid19.lu) sont alignées sur ces données.

De plus, un rapport hebdomadaire est publié afin d'offrir une rétrospective de la semaine et une comparaison avec la semaine précédente. Il fait l'état des lieux du traçage des contacts et permet de tirer des conclusions de santé publique.

Le rapport journalier complète ainsi le rapport hebdomadaire et fournit les informations suivantes :

- Le nombre de personnes testées est remplacé par le nombre de tests PCR effectués afin de refléter la prévalence du virus et l'intensité de dépistage actuelle. Précédemment, un maximum de deux tests par personnes étaient conservés dans la base de données, le premier test positif et le dernier test négatif. Cette définition permet de ne compter une personne infectée qu'une seule fois et d'avoir une information la plus récente possible concernant son état d'infection.
- Le nombre de tests PCR est défini comme étant le nombre de tests effectués par jour. Une personne peut être comptabilisée plusieurs fois depuis le début de la crise.
- Le nombre de personnes testées positives au COVID-19 conserve la même définition que jusqu'à présent. Il est à noter qu'une personne qui est testée plusieurs fois dans le cadre d'un suivi d'une infection déjà connue n'est pas recomptée lors de chaque test positif, seul le premier test positif est comptabilisé.
- Les rattrapages sont liés à des tests qui sont communiqués à la Direction de la santé avec plus d'un jour de délai ; ceux-ci ne peuvent donc pas être communiqués à temps pour j-1. Ils seront alors additionnés au total et rapportés au jour réel dans les graphiques et séries temporelles, c'est ce que l'on appelle les rétrocorrections.
- L'«effet week-end» est lié à une activité de dépistage réduite le week-end, principalement le dimanche. Cela engendre un nombre moins élevé de tests traités les dimanches et communiqués les lundis et en conséquence, un nombre plus élevé de tests traités les lundis et communiqués les mardis et mercredis. Afin de lisser l'«effet week-end» et de mieux illustrer les tendances, une moyenne mobile sur 7 jours est présentée dans le graphique sur la situation générale.



- Le taux de reproduction effectif (RT eff) est calculé par la COVID-19 Research Taskforce et la définition peut être consultée sur : <https://msan.gouvernement.lu/dam-assets/covid-19/graph/Description-reproduction-numbers.pdf><https://msan.gouvernement.lu/dam-assets/covid-19/graph/Description-reproduction-numbers.pdf> .
- Le taux de positivité résulte du nombre de personnes testées COVID-19 positif divisé par le nombre total de tests et exprimé en pourcentage.

S'inscrivant dans la stratégie du gouvernement pour la mise en œuvre de son principe de données ouvertes et dans un objectif général d'ouverture et de transparence, le gouvernement met par ailleurs à disposition son jeu de données en relation avec la crise COVID-19 au Luxembourg sous forme de «Open Data». Les Open Data, ou données ouvertes, sont des données auxquelles l'accès est totalement public et libre de droit, au même titre que l'exploitation et la réutilisation.

Ce jeu de données du ministère de la Santé sur le COVID-19 est mis à jour quotidiennement et contient actuellement le nombre de personnes hospitalisées en soins normaux et intensifs, le nombre de décès, le nombre de personnes ayant quitté l'hôpital, nombre de personnes testées pour COVID-19 et le nombre de personnes testées COVID+.

Les catégories comprises dans ce jeu de données seront étendues au fur et à mesure. Les données du ministère de la Santé sur le COVID-19 sont téléchargeables à partir du lien suivant: <https://data.public.lu/fr/datasets/donnees-covid19/>.

De plus, des graphiques illustrant ces chiffres sont désormais consultables sur la page principale du site du gouvernement dédié au coronavirus: [www.covid19.lu](http://www.covid19.lu).